

Bertrand Décaillet
Grande-Charrière 11
1904 VERNAYAZ

Monseigneur
Norbert Brunner
rue de la Tour 12
CP 2124
1950 Sion 2

Vernayaz, le 19 juin 2010

Monseigneur,

Comme je vous le promettais dans ma lettre du 11 mai, je vous écris au lendemain de l'Assemblée générale extraordinaire de l'APFEL qui s'est tenue hier soir à Martigny, pour vous transmettre les statuts de l'*Association Pour la Forme Extraordinaire de la Liturgie*, fondée statutairement le 16 décembre 2009, et dont les statuts ont été légèrement corrigés et approuvés, dans les formes prévues, hier soir, afin de doubler cette association civile d'une association catholique : « association privée de fidèles » au sens du can. 299 du Code de Droit Canonique.

Vous trouverez ci-joint ces statuts que, en qualité de président et au nom de tous les membres représentés hier soir, je sou mets à votre autorité d'Evêque afin de demander la reconnaissance formelle de l'existence d'une association catholique comme le prévoit le Droit Canonique au can. 322. Je joins de plus, pour répondre à votre demande, la liste des membres du comité, et reste totalement à disposition pour de plus amples renseignements. Vous pourrez trouver aussi des précisions sur le site de l'association : www.summorum.ch

Dans la joie et l'enthousiasme de cette jeune association fondée afin de pouvoir collaborer avec notre évêque à la redécouverte du trésor spirituel et culturel du rit romain que le Saint-Père a voulu rendre à la liberté des fidèles, et dans l'attente de votre bonne réponse, nous vous assurons, Monseigneur, de notre filial dévouement, d'abord dans la prière, en Jésus et Marie, et de nos cordiales salutations.

Bertrand Décaillet
Président de l'APFEL

Ps. Je me permets accessoirement, Monseigneur, de vous demander de noter que votre interprétation de ma situation personnelle est fautive, et par conséquent non-avenue.

Annexes : - Statuts de l'APFEL
 - Liste des membres du comité de l'APFEL

Copie : - Mgr Pozzo, Commission Ecclesia Dei, Cité du Vatican.
 - Mgr Roduit, Abbaye de Saint-Maurice.